Espaces naturels de Palaiseau et Orsay – Réunion du 12janvier 2022 Références

- Délibération du Conseil Départemental du 14 décembre 2020 portant sur la préservation et la reconquête des sols agricoles et naturels
- Lancement du grand projet départemental « Reconquête des territoires agrinaturels » (D. Pecquet)
- Courrier du 28 juin 2021 de Mme B. Vermillet VP en charge au Département de la transition écologique et la croissance verte. En réponse à une demande d'ADPP, B. Vermillet :
 - Donne son accord pour une réunion d échanges visant le renforcement de la préservation des secteurs Parc Chanlon et de Corbeville, La Troche, La Vauve, Batterie de la Pointe.
 - O Mandate les services départementaux pour organisation de cette réunion.
- Rencontre ADPP /équipe projet EPAPS ZAC Polytechnique le 1^{er} juin
- Échanges avec Adjoints aux Maires d'Orsay et Palaiseau lors d'opérations EVEP à La Troche

Intéressant plus spécifiquement le Département et Palaiseau

- Convention « Nature en Ville » entre Département et Ville de mars 2019
- Plan « Transition écologique » de Palaiseau adopté en CM de décembre 2021

Espaces naturels de Palaiseau et Orsay – Réunion du 12janvier 2022 Préservation des secteurs Parc Chanlon et de Corbeville, La Troche, La Vauve, Batterie de la Pointe

Constats ADPP

- 1 L'ENS Parc Chanlon a fait l'objet d'une convention entre Palaiseau et le Département. Or une partie de ce parc (dénommé « Parc intercommunal Chanlon »sur OpenStreetMap) se situe sur Orsay. Les volontés des élus se heurtent à des difficultés administratives (exemple : l'arrêté fixant les conditions d'accès avec interdiction de feux notamment est en circulation depuis près de deux ans). Dans la perspective de liens plus directs entre Parc de Corbeville et Parc Chanlon, ADPP souhaite qu'une autorité commune soit désignée comme pilote.
- 2 La représentation du Parc Chanlon tant sur le plan de Palaiseau que sur le plan figurant dans la convention « Nature en ville » n'est pas conforme à la réalité cadastrale. Son secteur Est, propriété privée, est actuellement interdit d'accès (fig 1 ci-après). ADPP place en première action à mener l'acquisition de cette parcelle
- 3 Palaiseau dans son OAP/PLU 2018 a retenu l'objectif d'une trame verte passant au sud de la ferme de La Vauve (fig 2 ci-après). Cet objectif est à prendre en compte.
- 4 Une manifestation concrète de la volonté de Palaiseau, Orsay et de l'EPAPS de former, avec le concours du Département, un large espace naturel en bordure des nouveaux quartiers de Polytechnique et Corbeville pourrait être la mise en place d'un chemin pédestre reliant le château de Corbeville à la Batterie de la Pointe. Ce chemin pourrait être bouclé en passant par les aménagements prévus dans les ZACs de Polytechnique et Corbeville (Green, corridor écologique, futur parc de Corbeville à l'Ouest du château) ou par la forêt domaniale. (fig 3 et suivantes ci-après)

Illustrations (Le plan du chemin proposé en fig 3 est décomposé dans ce qui suit en quatre sections plus lisibles)

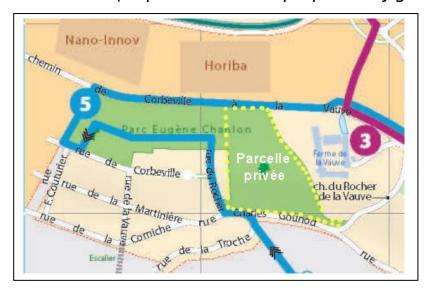
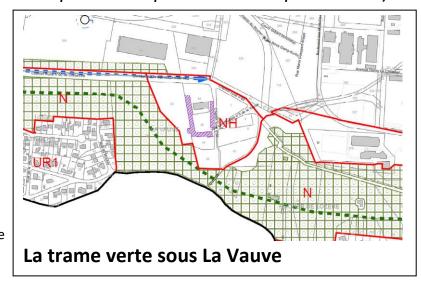


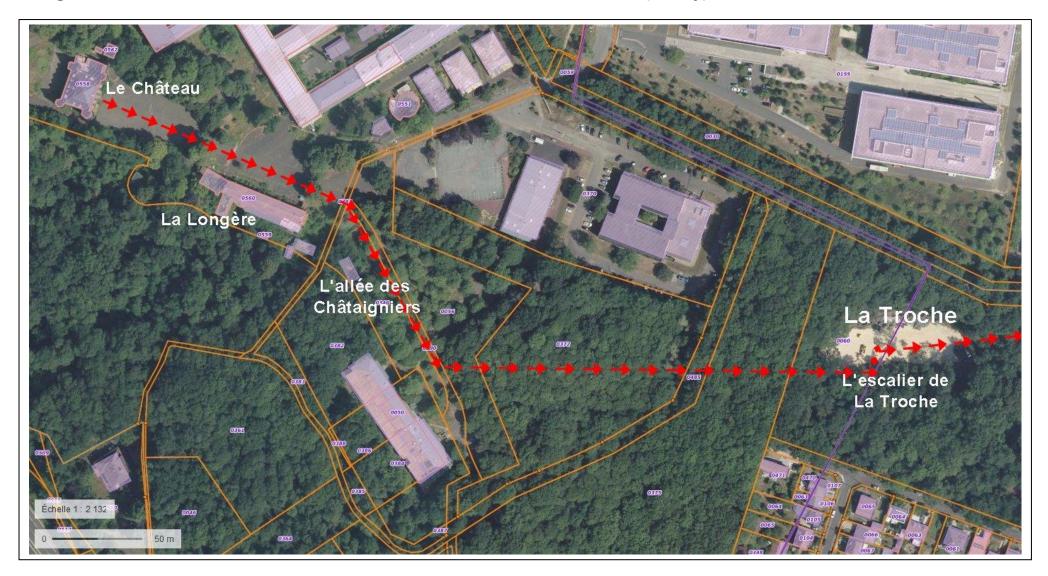
Fig 1 à gauche : Extrait du plan cheminements piétonniers Palaiseau. La zone du parc E. Chanlon en pointillés jaunes est propriété privée

Fig 2 à droite : Extrait de l'OAP/PLU de Palaiseau de 2018

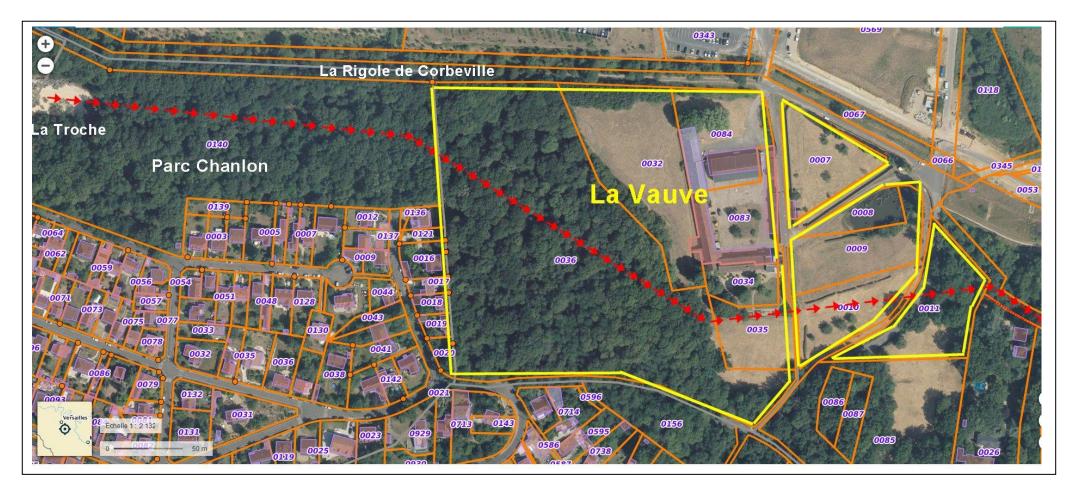




Chemin proposé - première section : du Château de Corbeville à La Troche en passant par l'allée des châtaigniers, le bois de la butte et l'escalier d'accès à l'ancienne carrière (Orsay)



Chemin proposé - seconde section : de la carrière de La Troche à l'ancien chemin St Jacques de Compostelle



L'ouverture de ce chemin suppose l'acquisition au minimum de la parcelle OH 0036 pour donner au parc Chanlon les dimensions qu'il a sur le plan de Palaiseau et autant que possible l'acquisition et le reboisement des parcelles 0035, 0010 et 0011, toutes propriétés de la « Ferme de La Vauve ».

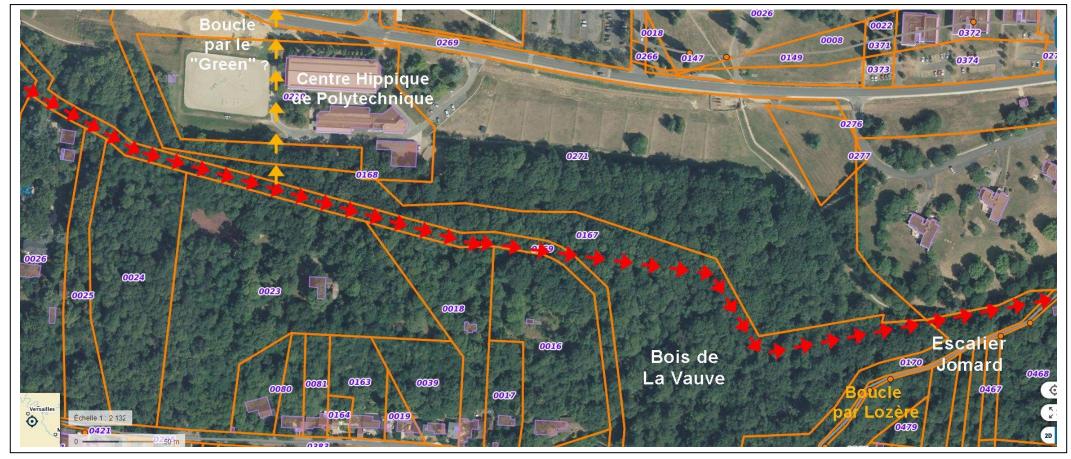
Espaces naturels de Palaiseau et Orsay – Réunion du 12janvier 2022 Situation spécifique pour La Vauve

• ADPP n'a entrepris aucune démarche auprès des propriétaires de la Vauve pour savoir si les acquisitions de parcelles qu'elle propose pourraient être acceptables ou non.



- À l'été 2018, une Zone d'Aménagement Différé avait été créée temporairement par la Préfecture sur demande de l'EPAPS pour éventuelle installation du centre équestre de Polytechnique. Son périmètre dépassait sensiblement celui de La Vauve et avait suscité l'inquiétude de riverains. Le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable. L'EPAPS avait retiré sa demande.
- À la connaissance d'ADPP (analyse d'actes notariés) :
 - Une Société Foncière Agricole La Vauve regroupe les propriétés des fermes de La Vauve et de Villebois non cédées à l'État pour la création de Polytechnique.
 - Suite à donations partages, Mme Vve Isambert (née en 1926) dispose de l'usufruit de l'ensemble des biens, la nue-propriété étant répartie entre ces cinq enfants. Ses fils Jean-François et Antoine sont les actuels cogérants de la société Foncière
 - Mme Vve Isambert habite avec une de ses petites filles le bâtiment principal. Les bâtiments ouest sont loués à une société traitant du spectacle vivant (Maginem ?)

Chemin proposé – troisième section : de La Vauve à l'escalier Jomard



<u>Bref rappel historique</u>: les plans initiaux de Polytechnique incluaient le chemin de la Hunière et des Joncherettes qui descendait vers Lozère par ce qui est maintenant l'escalier Jomard. Ils incluaient aussi de nombreuses propriétés privées en haut du coteau, ce qui provoqua une vive réaction et la création d'une association de défense comptant des membres très influents. Un compromis fut trouvé, le chemin de la Hunière et des Joncherettes fut sorti du périmètre de Polytechnique et on ne se préoccupa pas alors de la jonction avec la Vauve. Ces questions restent encore très sensibles pour les riverains.

Chemin proposé – quatrième section : de l'escalier Jomard à la Batterie de la Pointe



Espaces naturels de Palaiseau et Orsay – Réunion du 12janvier 2022 Espace Naturel Sensible Batterie de la Pointe à Palaiseau

Rappels:

La convention « Nature en Ville » signée en février 2019 entre Département et Ville de Palaiseau

- Définit pour Palaiseau :
 - Trois ENS: Batterie de la Pointe, Parc E. Chanlon, Fourcherolles,
 - Deux espaces verts et naturels : Bois du clos du Pileu et Parc de la rue des Prés
- Fait de la Batterie de la Pointe le site pilote devant servir de « vitrine » (fig 1 ci-après)
- Définit pour ce site pilote un plan d'action détaillé (fig 2 ci-après)

ADPP:

- n'a pas été associée à l'élaboration de ce plan mais y a retrouvé bon nombre de ses demandes, en particulier l'acquisition en 2019 de la parcelle AT52 pour laquelle elle avait obtenu de la propriétaire une convention permettant le passage du chemin pédestre du dessous du Rocher qui figure au PDIPR.
- a réalisé en 2020/21 le bornage des parcelles du site (fig 3 ci-après) et assuré l'entretien du chemin et de la plateforme dite d'infanterie dans le cadre d'opérations EVEP.
- propose que dans les conditions budgétaires actuelles soient menées par des opérations citoyennes des aménagements du sentier du dessous du Rocher et de la Plateforme d'infanterie et, sous réserve d'achat d'au moins la parcelleAT48 une réouverture partielle du chemin de la Godichale,
- sollicite le concours du Département pour que soit étudiée la remise en état de murets en pierres sèches d'anciennes cultures de vignes en terrasses et la définition d'un parcours découvertes géologiques et botaniques (fig 4 ci-après).

Fig 1 L'ENS Batterie de la Pointe

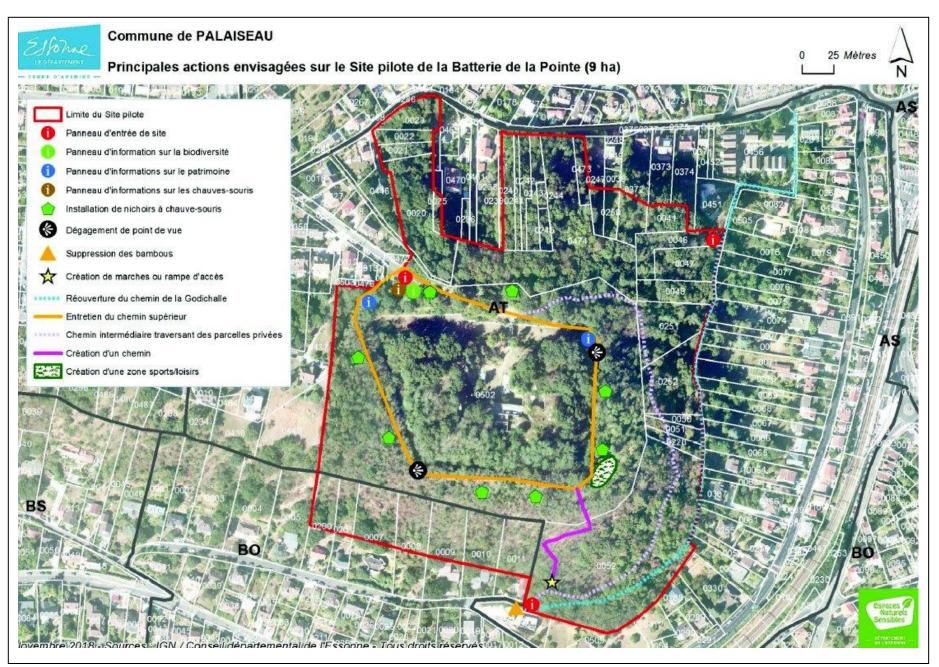


Fig 2 Plan d'action ENS Batterie de la Pointe

Catégories d'opérations	Opérations -	Année d'intervention					
		2019	2020	2021	2022	2023	Intervenant¹
ETUDES	Réalisation d'un bornage des parcelles du site	×					Commune
	Réalisation d'une étude de faisabilité de création d'un nouveau sentier	×					Commune
ACQUISITION	Acquisition de la parcelle AT52	×					Commune
	Acquisition des parcelles AT 50; 51;228; 251; 252 (chemin intermediaire)		×	×	×	×	Commune
REHABILITATION	Debroussaillage des abords du sentier supérieur		×	×	×	×	Commune
	Ré-ouverture du sentier de la Godichale		×		6		Commune
	Création d'un nouveau sentier		×				Commune
	Nettoyage des dépôts de déchets	×	×	×	×	×	Commune
MISE EN SECURITE ET ENTRETIEN	Suppresion des arbres dangereux, déperissants ou morts	×			×		Commune
GESTION	Depressage au niveau des sous-bois		×		×		Commune
	Suppression des lauriers du Caucase		×		×		Commune
	Suppression des pousses de robiniers		×		×		Commune
	Suppression des pousses de bambous		×	×			Commune
	Entretien / débroussaillage des abords des sentiers		×	×	×	×	Commune
	Abattage d'arbres pour la mise en valeur de points de vue		×				Commune

Fig 3



Ce bornage confirme que le chemin du dessous du Rocher figurant en pointillés blancs passe dans les parties supérieures des parcelles privées AT 228, 51, 50, 252, 251 sans qu'à ce stade les propriétaires ne s'y soient opposés. Les panneaux mentionnant « Passage dans des propriétés privées » installés par ADPP sont toujours en place.

L'acquisition de la parcelle AT48 (propriétaire M. Pols/Alain 1020 m²) pourrait permettre une montée en lacets depuis le chemin de la Godichale jusqu'à la Batterie (pointillés blancs en partie supérieure droite du plan). Des lacets ont été ouverts lors des confinements sans que l'on sache par qui. C'est pour ADPP une acquisition minimale à conclure en 2022. À noter la chute de grands chênes dans cette parcelle. D'une façon générale il y a lieu de s'interroger sur le type d'arbres à conserver dans ces zones pentues avec des enracinements dans des sables de Fontainebleau.

Fig 4a Exemple de muret en pierres sèches à réhabiliter



Fig 4a Exemple de bloc de grès pour commentaires sur la géologie locale



Sur la gauche l'actuel chemin du dessous du Rocher après opération EVEP de mai 2021. À noter les risques de chutes d'arbres faiblement enracinés dans le sable. ADPP est intervenue à plusieurs reprises pour dégager le chemin obstrué par des arbres tombés mais n'est pas en mesure d'intervenir sur des arbres vifs.